

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du Pôle Territorial
des HAUTES TERRES D'OC**
Comité syndical du 9 février 2023

Nombre de membres : <ul style="list-style-type: none">• En exercice : 18• Qui ont pris part à la délibération : 17	L'an deux mille vingt-trois, le neuf février à dix heures trente, le comité syndical du Pôle Territorial des Hautes Terres d'Oc, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Lacaune.
Date de convocation : 2 février 2023	Etaient présents : <ul style="list-style-type: none">- Pour la C/C Sidobre - Vals et plateaux : Christine BERNOT, François BONO, Christine CALVET, Gilles COMBES, Jean-Marie FABRE, Jean-Claude GUIRAUD, Françoise PONS et Alain RICARD- Pour la C/C des Monts de Lacaune et Montagne du Haut-Languedoc : Pierre BAILLY, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, André CABROL, Francis CROS, Jim RONEZ, Anne-Lise SAUTEREL et Daniel VIDAL Absents excusés : Brigitte PAILHE-FERNANDEZ
	Anne-Lise SAUTEREL a été désignée secrétaire.

Délibération N° 2023-2 – Compte administratif 2022

Le Comité Syndical,

- ↳ **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le Président pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations ;
- ↳ **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;
- ↳ **Considérant** que Daniel VIDAL a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif ;
- ↳ **Considérant** que Jean-Marie FABRE, Président s'est retiré pour laisser la présidence à Daniel VIDAL pour le vote du compte administratif ;
- ↳ **Délibérant** sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;
- ↳ **Vu** le compte de gestion de l'exercice 2022 dressé par le comptable ;
- ↳ **Après en avoir délibéré :**
 - **APPROUVE, à l'unanimité,** le compte administratif 2022, lequel peut se résumer de la manière suivante.

Approbation Compte Administratif 2022

➤ **Section de Fonctionnement :**

Résultat de l'exercice 2022	:	+	75 452.11 euros
Résultat antérieur reporté 2021	:	+	385 379.82 euros
Résultat cumulé au 31 décembre 2022	:	+	460 831.93 euros

➤ **Section d'Investissement :**

Résultat de l'exercice 2022	:	-	458 512.91 euros
Résultat antérieur reporté 2021	:	+	189 968.38 euros
Résultat cumulé au 31 décembre 2022	:	-	268 544.53 euros

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Brassac, le 9 février 2023.

Le Président,
Jean-Marie FABRE,

